Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260605-DELIB_202606_04-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026 N°4

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le CINQ JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

PRESENTS : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Philippe BRENELIERE, M. François GRAIGNIC, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Sébastien AUBIN, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU,

EXCUSES :

M. Loïc LORRE ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON,
Mme Séverine CARLIER, ayant donné procuration à M. François GRAIGNIC

Mme Isabelle MORANT a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 29 mai 2026

4-CONVENTION AVEC LA VILLE DE DINAN

Face au développement des clubs (rugby et football), à la saturation des plannings d'occupation des terrains, et dans l'attente de futurs terrains de grands jeux sur son territoire, la Ville de Dinan souhaite s'appuyer sur la disponibilité des terrains des communes proches de Dinan pour permettre l'accueil des entrainements et matchs de ses équipes dinannaises.
La Ville de Saint-Samson-sur-Rance, disposant d'un terrain d'activités de plein air peu utilisé actuellement (classé T6), permettant pour la saison 2025-2026 d'accueillir une partie des entraînements du DINAN RUGBY.
L'apport financier de la Ville de Dinan porte sur la participation au financement de l'entretien du terrain d'activités de plein air, rue du Domaine, à Saint-Samson-sur-Rance.
La dépense subventionnable s'élève à 1 800€ euros HT (soit le montant de 9 tontes effectuées lors de la période de mise à disposition au club dinannais de novembre 2025 à mars 2026).
L'apport financier de la Ville de Dinan s'élève à 900€, soit 50% des 9 tontes précédemment citées.
Afin de fixer les conditions de la participation financière il a été élaboré une convention entre la commune de St Samson-sur-Rance et la ville de Dinan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix favorables),

- **Autoriser le Maire à signer la convention en annexe**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire
Olivier JAVAUDIN

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE * Côtes d'Armor *

La secrétaire
Isabelle MORANT